

Inspection Académique  
de la Haute-Garonne

Cabinet

Toulouse, le 15 novembre 2006

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs

Les directeurs d'école

S/C de

Mesdames et Messieurs

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale

**Référence** : 06-732

**Objet** : Document d'aide à l'élaboration de Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE).

Document proposé par le groupe départemental dit « Gestion des difficultés scolaires »

Téléphone  
05 34 44 87 16  
Télécopie  
05 34 44 88 00  
Mél.  
la31-sp@ac-toulouse.fr

Le document départemental d'aide à l'élaboration des programmes personnalisés de réussite éducative a été mis en ligne sur le site de l'inspection académique (Ressources Pédagogiques : PPRE).

Ce document, à destination des équipes d'enseignants, doit être considéré comme un support à la réflexion et à l'élaboration de Programmes Personnalisés de Réussite Éducative. Il n'a donc pas pour vocation à être modélisant et à devenir ce support définitif pour les écoles de la Haute-Garonne qu'il conviendrait de compléter ; à ce titre, les documents proposés par les circonscriptions restent valides. Il n'en reste pas moins que le PPRE devra préciser :

- la situation scolaire de l'élève (parcours antérieur, évaluation des compétences acquises).
- les objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels.
- les objectifs à court terme, liés à une action d'aide identifiée.
- le descriptif de cette action ainsi que les indicateurs d'évaluation qui y sont associés.
- l'échéancier des aides et des bilans intermédiaires.
- les points de vue de l'enfant et de sa famille.

Afin de mener à bien cette tâche, le présent document conçu pour accompagner la réflexion collective et aider à la prise de décision, se compose de plusieurs parties :

- un rappel du cadre institutionnel et réglementaire ;
- une brève synthèse de l'expérimentation conduite par le ministère ;
- un essai de définition du PPRE ;
- un guide méthodologique à l'élaboration du PPRE ;
- un guide pour la gestion des entretiens ;
- divers documents à destination des équipes pédagogiques et des familles.

Cité administrative Bât F  
Bd Armand Duportal  
BP 40303  
31003 Toulouse cedex 6



De toute évidence, l'obligation de mise en œuvre d'un dispositif tel que le PPRE aura des incidences sur le volet pédagogique du projet de l'école en particulier concernant :

- la relance de la réflexion sur la prise en charge des élèves avec les différenciations et les adaptations nécessaires,
- la coordination des actions avec celles conçues par les enseignants spécialisés (RASED),
- la pertinence des documents utilisés,
- le rôle des réunions de synthèse ...

Bien conscient de votre investissement et de votre attachement au service public d'éducation, je tenais à vous faire part de mes remerciements pour votre collaboration.

2/2

**Jean RAFENOMANJATO**